

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

AMENDEMENT N ° II-CF1338

présenté par
Mme Catherine Hervieu, Mme Chatelain, M. Damien Girard, M. Amirshahi, Mme Arrighi,
Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau,
M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier,
Mme Garin, M. Gustave, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy,
Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas,
Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian,
M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Défense »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	10 000 000
Préparation et emploi des forces	10 000 000	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, proposé par le groupe Écologiste et social, vise à augmenter les moyens alloués au service de santé des armées (SSA). La multiplication des crises, des conflits et la prise en compte

des changements climatiques conduit les combattants à être exposés à des risques sanitaires en évolution notamment lors des opérations extérieures. La France doit à ce titre investir davantage dans son SSA. La prévention des risques sanitaires doit être développée ainsi que la prise en charge et le suivi de la santé mentale des militaires.

Des besoins existent et ont été identifiés par les services des armées. La France doit y répondre pour garantir des conditions d'exercice les plus sécurisantes pour les personnels des armées, militaires et civils. L'attractivité des armées reposent également sur la prévention des risques et le traitement des troubles du stress post-traumatique (TSPT).

L'augmentation du budget du SSA ne permet, au mieux, que de résorber l'austérité imposée pendant des années. Il est à noter que la feuille de route du SSA 2024-2030 censée s'inscrire dans la logique de la LPM n'a été élaborée et validée qu'après l'adoption de la LPM.

Cet amendement propose d'augmenter les moyens alloués au service de santé des armées (SSA). Pour cela, nous proposons d'abonder la sous-action 5.80 « Fonction santé » de l'action 5 « Logistique et soutien interarmées » du programme 178 « Préparation et emploi des forces » à hauteur de 10 000 000 € en AE et CP, ponctionnées sur l'action 7 « Prospective de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ». Nous appelons le Gouvernement à lever le gage.